



CONSEIL D'ETABLISSEMENT – 15 novembre 2011

Le quorum est atteint (10). la séance est ouverte à 18h10.

Désignation d'un secrétaire de séance – Mme la Proviseure propose l'organisation annuelle suivante :

1^{er} CE nov = direction / 2^{ème} CE février = élèves / 3^{ème} CE = parents / 4^{ème} CE = enseignants

Préambule : Mme la Proviseure excuse Mme Michel actuellement en stage des directeurs d'école à Dakar et remercie Mme CUNISSE qui la représente (mais sans droit de vote)
Daniel EKLO est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Etablissement : *information*
- 2/ Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 09/10/2011 : *vote*
- 3/ Mise en place des différentes commissions émanant en Conseil d'Etablissement : Conseil du secondaire, Conseil de discipline
- 4/ Mise en place des commissions n'émanant pas directement du Conseil d'Etablissement : cellule de formation continue, commission de dialogue social, CESC, CVL
- 5/ Conseil d'Ecole : *information*
- 6/ Bilan première réunion CESC, CVL : *information*
- 7/ Programme d'Actions 2011-2012 dans le cadre du Projet d'établissement : *information*
- 8/ Projet immobiliers : *information*
- 9/ Questions diverses

Secrétaire de Séance

Présidente

Daniel EKLO

Annick JANTZEN

1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Établissement

Mme la Proviseure présente la **composition** en trois tiers du Conseil d'Établissement :

- un tiers pour les utilisateurs (3 parents et 2 élèves)
- un tiers pour les personnels (4 enseignants et 1 représentant des personnels non enseignants)
un tiers pour l'institution :
le Représentant du SCAC
la Proviseure
le Gestionnaire Comptable
le Proviseur Adjoint
la Directrice de l'École Primaire).
- s'ajoutent 4 personnalités qualifiées, à savoir :
le Consul de France : M. Daniel JIMENEZ
le Conseillère élu à l'Assemblée des Français à l'Étranger : M. Joël PICHOT
le représentants de l'ADFM : Mme Joséphine PANICOT
le représentant de l'UFE : M. Denis PICHOT

Ces personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences particulières et/ou leur représentativité participent aux débats mais ne peuvent prendre part aux votes.

La durée du mandat des membres du CE est d'une année, le mandat expire le jour de la première réunion du conseil qui suit leur renouvellement.

Le Conseil d'Établissement représente le 1^{er} et le 2nd degré, il est compétent pour tout ce qui concerne la pédagogie et la vie éducative de l'établissement (mais ne saurait se substituer à l'Agence dans les domaines qui lui sont propres).

Les réunions du CE sont précédées d'une réunion du Conseil d'École, du Conseil du Secondaire et du Conseil de la Vie Lycéenne.

C'est au sein du CE que sont adoptés le projet d'établissement, le règlement intérieur, le calendrier scolaire et les horaires de l'établissement dans le respect des textes en vigueur
Le Conseil émet un avis sur les propositions d'évolution des structures, la carte scolaire, le tableau des emplois, les activités des associations, la formation continue, le fonctionnement de la vie scolaire...

Le Conseil peut à son initiative ou à la demande du chef d'établissement donner son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement.

Madame la Proviseure expose quelques règles de fonctionnement :

Le Conseil d'Établissement est réuni au rythme normal de 4 réunions par année scolaire (soit une en septembre, novembre, février, puis mai).

Le délai de convocation est de 10 jours (ce délai pouvant être réduit à 3 jours en cas d'urgence).
Concernant le vote, le principe est le vote à main levée, cependant le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.

Les questions diverses sont traitées sous réserve du respect des délais mentionnés, qu'elles ne nécessitent pas une consultation de la part des représentants et qu'elles ne revêtent pas un caractère d'importance nécessitant une préparation ou une discussion préalable, auquel cas elles

seraient inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'Établissement suivant.

Le Conseil ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des personnes ayant voix délibérative (si quorum pas atteint, nouvelle réunion entre 8 et 15 jours, délibération à la majorité simple quelque soit le nombre de membres présents)

Durée des Conseils d'Établissement : Mme la Provisure propose qu'une durée maximale au Conseil d'Établissement soit instaurée dans le cadre du règlement intérieur des CE. La durée maximale est fixée à 2h30. Les points à l'ordre du jour non traités seront reportés au CE suivant. Les membres du Conseil d'Établissement approuvent cette proposition.

Par ailleurs, un représentant des enseignants pose la question de la gestion, au sein du Conseil d'Établissement, d'une éventuelle demande de suspension de séance : faut-il prévoir de manière formelle cette possibilité, ou bien cela se fait-il de manière plutôt informelle lorsque la nécessité se fera sentir ?

Mme la Provisure répond qu'une demande de suspension n'a jamais été faite au sein de ce Conseil d'Établissement, depuis qu'elle est en poste, et même auparavant. Il n'y a donc pas nécessité de formellement envisager cette possibilité.

2/ Procès verbal du Conseil d'Établissement du 09/10/2011 : vote

Certains nouveaux élus n'ont pas été destinataires du procès-verbal, ils choisissent de s'abstenir lors de l'approbation. Le budget 2012 devait être présenté lors de ce Conseil d'Établissement, il sera finalement lors du prochain. Une présentation synthétique de ce budget, pour information, sera transmise aux membres du Conseil d'Établissement avec ce procès-verbal.

Pour : 6 Abstention : 7 Contre : 0

3/ Mise en place des différentes commissions émanant du Conseil d'établissement :, Conseil du Secondaire, Conseil de Discipline

Madame la Provisure présente la constitution des différentes commissions pour l'année 2011-2012. La consultation des différents collèges ayant eu lieu avant le conseil d'établissement :

La composition (tripartite) du **Conseil du Secondaire** pour l'année scolaire 2011-2012 est la suivante : Cf. tableau

Fonctionnement : le même que celui du conseil d'établissement. Il y a normalement un conseil du secondaire avant chaque conseil d'établissement.

Attributions : le conseil du secondaire prépare les travaux du Conseil d'Établissement pour le second degré.

La composition du **Conseil de Discipline** pour l'année scolaire 2011-2012 est la suivante : voir le tableau

Le Conseil de Discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

4/ Mise en place des différentes commissions n'émanant pas directement du Conseil d'Établissement : cellule de formation continue, Commission de dialogue social, CESC, CVL

La cellule de formation continue est composée de : Cf. tableau

La Commission de dialogue social est composée de : Cf. tableau

Le Conseil des délégués à la Vie Lycéenne est composé de :

10 élèves (10 élèves élus par l'ensemble des lycéens) et 10 adultes (ayant voix consultative)

Voir tableau.

Le CVL est le lieu privilégié d'écoute, d'échanges et de dialogue entre élèves et adultes de la communauté éducative, les élus lycéens s'y expriment librement pour faire connaître leurs idées, leurs attentes et leurs préoccupations dans un climat de sérénité. Ils émettent des avis, proposent des actions et suggèrent des solutions.

Le CVL est obligatoirement consulté sur :

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation des études, sur l'organisation du temps scolaire et sur l'élaboration du projet d'établissement ainsi que sur l'élaboration ou la modification du règlement intérieur.
- les modalités générales de l'organisation du travail personnel et du soutien des élèves
- l'information liée à l'orientation et portant sur les études scolaires et universitaires, sur les carrières professionnelles
- la santé, l'hygiène et la sécurité, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté est composé de : Cf. tableau.

L'objectif de cette instance participative est de :

- instaurer une politique d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans notre établissement à partir d'une problématique locale en lien avec notre projet d'établissement
- promouvoir des actions de sensibilisation en matière de santé des jeunes
- réaliser des actions citoyennes favorisant aussi bien la découverte des institutions, le vivre ensemble, le respect des règles de vie en collectivité, que la démocratie participative (parlement des enfants), la formation des délégués.

Mme la Proviseure propose que la 1^{ère} question diverse émanant des enseignants soit traitée à ce moment de l'ordre du jour.

Accord de l'assemblée

Question : « concernant le point 4, nous souhaiterions que la commission de vie scolaire soit également mise en place lors de ce CE »

Réponse :

- Accord sur cette demande. Ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour auparavant car nous attendions la parution de la nouvelle circulaire définissant l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements français à l'étranger ». Aucune information quant à la commission vie éducative (et non plus commission de vie scolaire) n'est inscrite dans cette circulaire, parue depuis.
- Les textes officiels de l'EN (BO spécial août 2011) demandent que la composition de la Commission vie éducative (et non plus commission de vie scolaire) soit définie en Conseil d'Administration et inscrite dans le règlement intérieur. Ce dernier définissant les compétences de la commission selon les textes, voire en élargissant. Ensuite le chef d'établissement désigne les membres

La composition suivante est définie et validée par l'ensemble des membres du conseil d'établissement :

- Chef d'établissement
- Adjoint
- 1 CPE ou un personnel de vie scolaire
- Infirmière
- 1 représentant des parents d'élèves élus (titulaires ou suppléants)
- 2 représentants des enseignants élus : un secondaire et un primaire (titulaires ou suppléants)

- Avec la possibilité de faire intervenir, en fonction des cas étudiés et avec accord des membres institutionnalisés, d'autres personnes.

Les membres seront désignés par Mme la Provisoire sur proposition des représentants élus au Conseil d'Établissement.

5/ Conseil d'École

Le Conseil d'École s'est déroulé le 09 novembre 2011.

Les points suivants ont été évoqués : présentation et installation du Conseil d'École, approbation du Règlement intérieur : ce dernier n'a pas été voté définitivement car il sera retravaillé dans le cadre du parlement des enfants au cours de cette année scolaire, Bilan de la rentrée scolaire, Présentation du programme d'actions du Projet d'Établissement

6/ Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, CESC : bilans 1^{ère} réunion

M. LEBATT présente le compte rendu du CVL composé cette année de 11 élèves et 4 adultes. Les débats de la première réunion de cette année ont tourné autour du projet de cafétéria, de l'organisation des enseignements d'EPS en attendant la livraison du plateau sportif, la fête de la culture et du tutorat entre élèves. Les débats sur la question du coin fumeur CVL ont été très partagés.

M. Kemel présente les axes de travail du CESC pour cette année : reconduction de la journée de lutte contre le SIDA, poursuites de conférences du Lycée Français avec la venue récemment de M. F. BURGAT, semaine citoyenne pour les élèves de seconde ainsi qu'une conférence sur les violences faites aux femmes. A noter une nouvelle action à l'instigation des parents sur la nutrition. Enfin 2 élèves ont été invités au parlement de Strasbourg par la Délégation de l'UE.

7/ Projet d'Établissement, présentation du Programme d'Actions 2011-2012

Le Programme d'actions est la transposition détaillée de la mise en œuvre du projet d'établissement.

Ce programme n'est pas figé, il s'enrichit régulièrement de nouvelles actions, qui lorsqu'elles sont validées par la Direction sont financées au niveau du budget de l'établissement.

Il s'agit d'une photographie au 15/11/2011, un projet qui s'enrichit et qui n'est pas exhaustif.

M. KEMEL présente le programme d'actions pour le secondaire 44 projets répartis dans 5 domaines.

Le programme d'actions pour le primaire a déjà été présenté lors du Conseil d'École. Mme la Provisoire présente à nouveau ce programme pour les membres du Conseil d'Établissement.

Mme la Provisoire tient à souligner l'ouverture importante de l'établissement à son environnement et le travail mené dans le cadre de la citoyenneté. Les deux programmes seront mis en ligne sur le site internet de l'établissement. A noter que des reportages, sur les actions, sont régulièrement mis en ligne sur le site internet.

8/ Situation actuelle des projets immobiliers en cours

- salles de gymnastique modulaires : les deux salles sont quasiment terminées, il ne manque que la climatisation pour l'une d'entre elles. Elles sont à disposition des enseignants depuis la rentrée des dernières vacances scolaires. L'insonorisation de l'une d'entre elles pour les séances de ping-pong pose quelques difficultés, la venue du responsable de l'entreprise concernée nous permettra de voir ce qui peut être envisagé pour atténuer le bruit.

- anneau sportif : les travaux avancent rapidement. La piste et les terrains seront terminés fin novembre ainsi que la clôture. Il restera les « pylônes » pour la lumière. La mise à disposition pour les enseignants, au plus tard à la rentrée de janvier 2012.

- S'agissant du gymnase et la salle de gymnastique du plateau : travail mené actuellement avec l'entreprise SOMIBATP (mauritanienne) pour finaliser leur offre. Une mission immobilière se déroulera du 6 au 8 décembre prochain pour : réceptionner l'anneau sportif, finaliser le travail préalable avec l'entreprise SOMIBATP, et avancer sur la phase « études de projet » de l'extension/rénovation

- extension/rénovation : phase en cours « études de projet » - fin prévue 3^{ème} semaine janvier environ. Il y aura sûrement à ce moment là une phase de présentation, de communication autour de l'avancée de ce projet.

9/ Questions diverses :

Questions des représentants des personnels enseignants

2 *Au niveau de la climatisation : la situation est difficile pour beaucoup. Malgré l'achat de climatiseurs neufs, il faudrait revoir la question pour préparer la prochaine saison chaude (revoir la Somelec ?). Beaucoup de plaintes des élèves, de parents.*

Les problèmes de climatisation sont liés :

- à une surcharge sur le réseau électrique
- à des chutes de tension

La surcharge électrique a été réglée pas la société Madine Gueye électricité début octobre. Solution apportée : scinder le réseau. Une partie reste sur le réseau électrique de l'Ambassade pendant que la seconde partie retourne sur l'ancienne ligne directe de la SOMELEC. Cette solution a eu le mérite de supprimer les coupures intempestives d'électricité sur des lignes entières.

S'agissant des chutes de tension, elles sont dues à la mauvaise qualité du courant électrique fourni par la SOMELEC les jours de chaleurs et donc de forte demande électrique. Un contrôle réalisé par M. EKLO, M. FALL et l'ingénieur de la société Madine Gueye a démontré que dès l'arrivée le courant SOMELEC est inférieur à 220 V du coup en bout de ligne il chute dramatiquement en deçà des 190 V, dès lors la moindre variation entraîne un arrêt des climatiseurs. Certains redémarrent avec la reprise de la tension alors que d'autres se mettent en arrêt complet et refusent de redémarrer tant que la tension n'est pas redevenue normale.

A ce genre de problème il n'y a que 2 solutions possibles :

soit la SOMELEC produit du courant de qualité, soit nous installons un régulateur de tension au niveau du TGBT, ce dispositif très onéreux est d'ailleurs prévu dans le projet d'extension.

Les représentants des enseignants insistent sur les difficultés liées à la chaleur, en particulier en prévision de la fin de l'année scolaire, période souvent de grosses chaleurs.

Mme la Provisseure indique que la réflexion se poursuit, que la recherche de solutions techniques efficaces et raisonnables continue, à la fois sur du court terme et sur du moyen terme.

- 3 *Au niveau de l'achat d'une imprimante couleur (laser) pour le primaire, où en est-on ? Y aurait-il aussi la possibilité d'étudier une solution pour avoir des consommables (cartouches) rechargeables ?*

Pour l'imprimante couleur laser il n'y a aucun problème, nous avons donné une imprimante couleur jet d'encre (origine jury bac) à Mme Michel le temps d'attendre le prochain budget 2012. Achat sera fait mi décembre pour une mise en paiement sur le budget 2012.

Consommables rechargeables : l'essai a déjà été fait en 2008. Essai non concluant pour plusieurs raisons :

- les imprimantes reconnaissent difficilement la compatibilité de la cartouche, risque très important de pannes
- la qualité des cartouches rechargeables en Mauritanie est mauvaise (pas de société spécialisée ...) et elles se répandent dans l'imprimante.

- 4 *Quelle est la politique de l'école au sujet des tests d'entrée ? La quasi-totalité des enfants qui arrivent sur test en primaire sont en difficulté dans le domaine de la langue et les dispositifs classiques (aide personnalisée, soutien en classe) ne suffisent pas. Ne faudrait-il pas prévoir des dispositifs et des moyens en amont pour accueillir et prendre en charge efficacement ces élèves ?*

Question à aborder plutôt en conseil d'école. Cela a d'ailleurs déjà été le cas depuis le début de l'année.

Effectivement, une majorité d'élèves qui intègrent l'école sur test sont en difficulté notamment dans le domaine de la maîtrise de la langue.

Ces élèves après évaluations dans les classes ont intégré le dispositif des aides personnalisées pour la 1ère période (jusqu'en décembre).

Une réflexion commence à être menée à l'école sur la mise en place de dispositifs spécifiques pour les élèves qui arrivent en cours de cursus (les élèves qui passent les tests et les élèves qui viennent de l'extérieur également et qui intègrent aussi en cours de cursus).

Une réflexion, à la demande des enseignants de l'école va être également menée sur le contenu des tests qui sont proposés aux élèves qui désirent intégrer l'établissement.

Ce travail de fond sera mené au cours du second trimestre par les enseignants et la directrice du primaire et les conclusions seront présentées au cours du second conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Mme la Proviseure remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Etablissement.